

# SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

*M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*

**Adopté par 43 voix contre 3.**

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 29 mai 2009.**

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, une assurance, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses.**

*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*

M. le Maire

Mme SAUVEGRAIN

n° 6 - **Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Abrogation d'une délégation et octroi d'une nouvelle.**

L'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a modifié le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de mettre fin à la délégation accordée à M. le Maire par l'article A-4°) de la délibération n° 6 du 21 mars 2008 en abrogeant cet article ;

2°) de remplacer l'article A-4°) abrogé par l'article suivant, accordant délégation à M. le Maire pour :

A-4°) « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 206 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

***Adopté à l'unanimité.***

### **DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU**

Mme CUGNY-SEGUIN n° 7 - **Agenda 21. Plan biodiversité. Champs d'investigation. Approbation.**

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'est engagée, au travers d'un faisceau d'actions, à favoriser la biodiversité.

Afin de répondre à cette attente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan biodiversité :

- qui fédère six programmes d'actions déjà engagés par la Ville (études sur la biodiversité locale, charte de l'arbre, charte zéro pesticide, politique de l'eau, éducation à l'environnement et à la nature, l'art et la culture),

- et qui poursuit quatre objectifs stratégiques :

o inventorier et analyser pour développer notre connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement,

o protéger et développer : établir un schéma directeur de la biodiversité,

o gérer la biodiversité,

o sensibiliser le grand public à la protection et au respect de la biodiversité.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Mme CUGNY-SEGUIN n° 8 - **Société SANDVIK. Extension et mise à jour administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.**

SANDVIK, leader mondial d'outils de coupe pour l'industrie transformatrice des métaux, est implantée à Orléans depuis 1976. Sa principale activité est la fabrication d'outils de coupe spéciaux, qui comporte un travail mécanique et un traitement de surface des métaux de faible capacité.

Le site est assujéti à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et les communes situées dans un rayon de 2 km sont invitées à émettre un avis. L'enquête publique est motivée par l'augmentation régulière de la puissance totale des machines installées et non par l'extension des activités ou bâtiments.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'extension et à la mise à jour des activités de la Société SANDVIK à La Source.

***Adopté à l'unanimité.***

### **PERSONNEL**

Mme SAUVEGRAIN n° 9 - **Organigramme des services. Présentation.**

Mme SAUVEGRAIN présente à l'assemblée le nouvel organigramme des services de la Ville.

Cet organisation a pour objectifs :

- de promouvoir les valeurs de l'équipe municipale « proximité, rayonnement et développement durable »,
- d'établir une nouvelle gouvernance pour renforcer la réactivité, l'efficacité et l'efficience du service public,
- d'apporter une meilleure cohérence aux actions,
- de réduire la chaîne hiérarchique,
- de travailler dans un climat social serein.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

Mme SAUVEGRAIN n° 10 - **Tableau des effectifs. Modifications liées à la mise en place du nouvel organigramme. Approbation.**

L'organisation des services dont la structure a plus de 25 ans va évoluer pour faire face aux multiples projets et enjeux de la Ville.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Les principaux objectifs visent à :

- établir une nouvelle gouvernance pour renforcer la réactivité, l'efficacité et l'efficience du service public,
- permettre aux agents de travailler dans des conditions sereines tout en maîtrisant la masse salariale,
- favoriser la démarche de mutualisation entreprise avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo).

Le tableau des effectifs qui fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale est modifié dès à présent afin de prendre en compte, en termes de grade, les évolutions et les créations de postes induites par le nouvel organigramme.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville, présentant la situation au 15 juillet 2009.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 11 - **Formation des Elus. Convention avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus. Renouvellement.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention à passer avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, afin de permettre à deux élus du Groupe Communiste et Progressiste : Mme Marie-Densie NGANGA et M. Dominique LEBRUN, d'assister aux formations qu'ils souhaitent pour un coût de 1 902 € chacun, soit 3 804 € pour la durée de l'année civile, renouvelable par tacite reconduction.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 12 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Par délibération en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un journaliste, rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication.

Le contrat en cours arrivant à expiration le 30 septembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir ce poste par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois pour la même période, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant.

**Adopté par 51 voix contre 3.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 13 - **Institut d'Arts Visuels. Poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Le poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts a été ouvert par délibération du 24 octobre 1997.

Le contrat actuel arrivant à échéance le 30 septembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir ce poste ;

2°) de décider de la reconduction du contrat de travail d'enseignant à temps non complet à l'Institut d'Arts Visuels à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour une durée d'un an. Ce contrat sera renouvelable deux fois par reconduction expresse, sous réserve d'obtenir les autorisations de cumuls des administrations d'origine.

**Adopté par 51 voix contre 3.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 14 - **Poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du développement durable. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Les missions du poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du Développement Durable consistent à assurer la sensibilisation et la communication envers le grand public sur les thèmes du développement durable sous différentes formes et à développer les actions de la Ville sur le commerce équitable et le micro-crédit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir ce poste pour une durée d'un an avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant.

**Adopté par 51 voix contre 3.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 15 - **Direction Générale du Développement. Création temporaire d'un poste de chef de projet de l'ARENA. Recrutement. Approbation du contrat de travail.**

La Ville a en projet la construction d'une ARENA au concept multifonctionnel comprenant notamment une salle d'environ 10 000 places, pouvant accueillir aussi bien des manifestations sportives, économiques qu'évènementielles.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Dans le cadre de la mise au point de ce projet, la Ville, maître d'ouvrage, a souhaité confier à une équipe pluridisciplinaire, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'aide à la définition du programme, la définition de solutions adaptées pour la parfaite intégration urbaine de l'ARENA dans la ville et dans le quartier, et le conseil dans la mise en œuvre des procédures et le suivi du déroulement de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle du Chef de projet de l'ARENA rattaché à la Direction Générale du Développement ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans.

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions.**

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme SAUVEGRAIN n° 16 - **Redécoupage des bureaux de vote. Communication.**

Le périmètre des bureaux de vote a été redéfini en prenant en compte plusieurs objectifs :

- rapprocher les électeurs de leur bureau de vote dans un souci de proximité,
- rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau de vote,
- apporter une meilleure cohérence géographique,
- prendre en compte les projets urbains.

Ce nouveau découpage prévoit la création de 4 nouveaux bureaux de vote :

- 2 sur le canton Saint-Marceau ;
- 1 sur le canton Carmes,
- 1 sur le canton Bourgogne.

Il est communiqué au Conseil Municipal cette proposition de redécoupage des bureaux de vote qui devra être arrêtée par M. le Préfet.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

### AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN n° 17 - **Décision modificative n° 6.**

Afin de régulariser l'imputation de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 41 voix.  
Il y a 13 abstentions.**

M. MARTIN

n° 18 - **Logements vacants depuis plus de 5 ans. Assujettissement à la taxe d'habitation.**

En application de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, il est proposé au Conseil Municipal d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

N'est pas considéré comme vacant un logement dont la durée d'occupation est supérieure à trente jours consécutifs au cours d'une des cinq dernières années constituant la période de référence.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 19 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 14, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 548 613 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 274 306,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 548 613 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 14, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 20 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 935 600 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 467 800 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 935 600 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 48 logements situés 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 21 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 24, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 482 716 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 241 358 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 482 716 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 24, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 22 - **Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur.**

En application du décret du 29 décembre 1998 qui a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non valeur de la taxe d'urbanisme d'un montant de 543 € pour la S.C.I. des 3 Croissants.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 23 - **Admissions en non valeur. Budget de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 50 792,25 € intéressant le budget de la Ville et concernant trois états dont les montants sont irrécouvrables.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 24 - **Manifestations sportives. Exonération de l'impôt sur les spectacles. Reconduction pour l'année 2010.**

Dans le cadre du soutien et de la promotion du sport, il est proposé au Conseil Municipal de proroger l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune pour l'année 2010.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 25 - **Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan d'activités 2008.**

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

Conformément à ce même article du Code, le Président de Commission présente chaque année à l'Assemblée délibérante l'état des travaux réalisés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Service Publics Locaux au cours de l'année 2008.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

**DEVELOPPEMENT :**

**AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

Mme SAUVEGRAIN

n° 26 - **Requalification des mails. 1ère phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Marché de maîtrise d'œuvre. Election des membres composant le jury.**

Dans le cadre du projet de requalification du mail Jaurès, une procédure de consultation a été lancée le 29 avril 2009 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la mise en oeuvre de la première phase de cette opération dans la séquence intégrant les carrefours Madeleine et Saint-Jean.



- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des conseillers municipaux, membres titulaires et suppléants du jury pour ce marché de maîtrise d'œuvre.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....52
- Bulletins nuls ..... 0
- Suffrages exprimés .....52
- Majorité absolue .....27

### **ONT OBTENU**

- Liste conduite par Mme LABADIE .....42 voix
- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA .....10 voix

### **REPARTITION DES SIEGES**

#### **Représentation proportionnelle (quotient électoral)**

Quotient électoral :  $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{52}{5} = 10,4$

- Liste conduite par Mme LABADIE :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{42}{10,4} = 4,038$$

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,4} = 0,96$$

La liste conduite par Mme LABADIE a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

#### **Au plus fort reste**

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme LABADIE : 0,038
- Reste obtenu par la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : 0,96

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

### **SONT ELUS**

#### **Titulaires :**

- Mme LABADIE
- Mme PILET-DUCHATEAU
- Mme de CHANGY
- M. GABELLE
- Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

#### **Suppléants :**

- Mme RICARD
- M. POISSON
- M. MOITTIE
- Mme PARAYRE
- M. GRAND

M. CARRE

n° 27 - **S.E.M.D.O. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société en 2008.**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O. ainsi que sur le bilan et les comptes, pour l'année 2008, qu'ils ont approuvés.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

M. CARRE

n° 28 - **Concessions d'aménagement, mandats d'études et de travaux. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. pour l'année 2008.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) intégrant les bilans financiers et les plans de trésorerie actualisés des opérations confiées par voie de conventions publiques d'aménagement ou de traités de concession d'aménagement à la S.E.M.D.O. concernant les opérations détaillées dans la délibération ;

***Adopté à l'unanimité.***

2°) d'approuver les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) et les bilans financiers des opérations confiées par voie de mandat de réalisation et de travaux à la S.E.M.D.O. concernant les opérations détaillées dans la délibération ;

***Adopté à l'unanimité.***

3°) de prendre acte du fait que les comptes rendus d'activités relatifs aux gymnases GRESLE et BARTHELEMY, au complexe sportif Saint-Marceau et au Centre de Conférences sont joints à titre d'information à la présente délibération dans l'attente de la passation au Conseil Municipal des bilans de clôture.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

M. CARRE

n° 29 - **Secteur Carmes-Madeleine. Mise en œuvre d'une Z.A.C. Approbation du dossier de création.**

Le Conseil Municipal du 28 novembre 2008 a approuvé le dispositif d'ensemble du projet centre-ville Intra-Mails, deuxième phase, et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine et le site de l'hôpital Madeleine.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a approuvé le bilan de cette concertation préalable en actant les principes d'aménagement sur le site de l'hôpital Madeleine, l'élargissement de la rue des Carmes en posant la question de sa piétonisation.

Le périmètre de la Z.A.C. dénommée Z.A.C. Carmes-Madeleine est délimité au nord par les premières parcelles bordant les rues Porte Madeleine et des Carmes, au sud par les rues Croix de Bois, d'Angleterre et Chats Ferrés, à l'ouest par le mail Jaurès et à l'est par la rue Notre-Dame de Recouvrance.

Le potentiel de construction de cette Z.A.C. est au global de l'ordre de 75 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette se décomposant en première approche de la façon suivante :

- 40 000 m<sup>2</sup> de logements dont 15 000 m<sup>2</sup> en réhabilitation,
- 7 000 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires et commerciales,
- 23 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics structurants (principalement établissements universitaires et d'enseignement),
- la construction de parkings en cohérence avec les éléments de programme.

L'étude d'impact évalue par thème les impacts du projet et fait ressortir un certain nombre de mesures compensatoires dont il conviendra de tenir compte dans l'élaboration du projet.

La nouvelle Z.A.C. Carmes-Madeleine sera réalisée par une concession d'aménagement confiée à un aménageur, dont la désignation interviendra après consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de créer la Zone d'Aménagement Concertée dénommée « Z.A.C. Carmes Madeleine », située dans le secteur ouest du centre-ville Intra-Mails en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme ;

2°) d'approuver le dossier de création de la Z.A.C., incluant une étude d'impact ;

3°) de décider que la Z.A.C. sera exonérée de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) ;

4°) de décider que la mise en œuvre de la Z.A.C. sera confiée à un aménageur après consultation par concession d'aménagement ;

5°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. en vue de l'adaptation des règles d'urbanisme pour la réalisation de cette Z.A.C.

**Adopté par 42 voix contre 13.**

M. CARRE

n° 30 - **Z.A.C. Coligny. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Par délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2000, la Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. Coligny par une convention publique d'aménagement qui prend fin au 15 mars 2010.

Afin de permettre l'achèvement de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Coligny, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de proroger sa durée de trois ans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 31 - **Z.A.C. Technoparc Orléans-Innov'espace. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.**

La création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) " Technoparc – Orléans Innov'Espace " a été décidée par le Conseil Municipal du 30 mai 1986 afin de réaliser un technoparc qui avait pour vocation à accueillir sur des terrains propriété de la Ville, des entreprises de hautes technologies et un centre d'innovation intégrant une pépinière d'entreprises. Cette Z.A.C. est située dans la partie nord-est du campus universitaire, en limite du stade omnisports et occupe une superficie d'environ 7 ha. Elle a été aménagée en régie par la Ville d'Orléans.

Cette Z.A.C. a permis la réalisation de 21 500 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités incluant le Centre d'Innovation implanté dans un bâtiment demi circulaire, à l'architecture très contemporaine, pour une S.H.O.N. de 2 624 m<sup>2</sup>.

Le bilan d'opération fait ressortir le montant de la participation de la Ville à 809 325 €

Cette opération d'urbanisme étant maintenant entièrement achevée, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté « Technoparc – Orléans Innov'Espace » ;

2°) d'approuver le rapport de présentation de la suppression de cette Z.A.C. ;

3°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de cette Z.A.C.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 32 - **Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.**

La Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, s'étirant du mail Aristide Briand au boulevard Marie Stuart, a été créée par le Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> mars 1991 afin de redynamiser le quartier nord-est et permettre une extension du centre ville en prolongement des mails, en accompagnement de la réalisation de l'avenue Jean ZAY.

La Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre a permis la réalisation :

➤ d'une opération immobilière majeure de 15 500 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. place du 6 juin 1944, intégrant le Centre de Conférences, des bureaux dont le siège de la Communauté d'Agglomération, une résidence services, des logements et des parkings ;

➤ d'opérations immobilières portant sur plus de 56 200 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. de part et d'autre de l'avenue Jean ZAY ( 10 600 m<sup>2</sup> de bureaux et 45 600 m<sup>2</sup> de logements).

Cette Z.A.C. a également permis de construire, une extension du Carré Saint-Vincent (salle Jean-Louis Barrault), un équipement de quartier (salle Albert Camus) et le gymnase Barthélemy.

Le bilan définitif de cette opération fait ressortir une participation de la Ville de 2 269 910, 98 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté du Champ Saint-Marc et du Théâtre ;

2°) d'approuver le rapport de présentation de la suppression de cette Z.A.C. ;

3°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de ladite Z.A.C.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 33 - **Z.A.C. « Les Jardins de Saint-Marceau ». Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.**

Le Conseil Municipal du 26 octobre 1990 a approuvé la création de la Z.A.C. « Les Jardins de Saint-Marceau » délimitée à l'ouest par la rue Saint-Marceau, au sud par la rue Eugène Turbat, à l'est par la rue des Anguignis et au nord par le quai des Augustins, ainsi qu'un protocole d'accord avec la Société Ressources et Valorisation (R&V), aménageur de la Z.A.C.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Cette Z.A.C. a permis la réalisation de plus de 1 000 logements dont 420 logements sociaux locatifs.

Les différents réseaux ainsi que l'ensemble des voiries ont été réalisés par l'aménageur. Le parc Léon Chenault, d'une superficie de 1,8 ha, et trois squares ont aussi été créés.

Cette opération urbaine a également été l'opportunité pour la Ville de réaliser deux équipements majeurs :

- le dojo Thierry HARISMENDY et une salle polyvalente en bordure du parc Léon Chenault le long de l'avenue Alain Savary ;

- le lycée privé Saint-Charles, également en bordure du parc Léon Chenault.

Cette opération étant maintenant entièrement achevée, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté « Les Jardins de Saint-Marceau » ;

2°) d'approuver le rapport de présentation de la suppression de cette Z.A.C. ;

3°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de ladite Z.A.C.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 34 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 49 656 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété.

***Adopté par 52 voix.***

***Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 35 - **Opération 51, rue d'Illiers. Construction de logements par l'O.P.H. Participation de la Ville dans le cadre du plan C.G.L.L.S.**

Dans le cadre du réaménagement du site de l'ancien cinéma 51, rue d'Illiers, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une participation à hauteur de 410 000 € en faveur de l'O.P.H. d'Orléans afin de permettre la réalisation de 13 logements locatifs.

***Adopté à l'unanimité.***

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 36 - **Centre Ville. Ancien Caveau des Trois Maries. 2, rue des Trois Maries/41, rue Etienne Dolet. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de la cession.**

Dans le contexte de la liquidation de la S.A.R.L. C.A.T.S. « Concerts et Animations Très Secoués », la Ville a acquis en mai 2006 les murs de l'ancien Caveau des Trois Maries avec les éléments du fonds de commerce et un appartement T1, situés dans un immeuble en copropriété rues des Trois Maries et Etienne Dolet.

L'objectif était alors de pérenniser ce lieu de café-concerts, contribuant à une animation culturelle diversifiée, notamment sur le créneau de la musique jazz.

A la suite d'études démontrant la grande difficulté de mettre au point un plan d'affaires équilibré sans une subvention forte et pérenne de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de mettre en vente l'ancien Caveau des Trois Maries et un appartement de type T1 situés 2, rue des Trois Maries et 41, rue Etienne Dolet par une procédure de mise en concurrence après publicité ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation.

***Adopté par 42 voix contre 12.  
Il y a 1 abstention.***

M. CARRE

n° 37 - **Quartier Carmes-Bannier. Acquisition de trois caves 55, rue des Carmes.**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle Z.A.C. intégrant notamment la rue des Carmes, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir dans un immeuble en copropriété situé 55, rue des Carmes, trois caves appartenant à M. RIVIERE moyennant le prix total de 1 500 €

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. CARRE

n° 38 - **Quartier Carmes-Bannier. Rectifications cadastrales entre la Ville et l'Association Diocésaine aux abords de l'église Saint-Paterne. Statut du parking latéral et de la partie du chevet de l'église.**

L'Association Diocésaine s'est rapprochée de la Ville pour clarifier des limites foncières autour de l'église Saint-Paterne, s'agissant du parking latéral, d'un passage au chevet et du surplomb d'une partie du chevet.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Afin de permettre la régularisation de ce dossier, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le procès-verbal des rectifications cadastrales identifiant l'assiette foncière de l'église Saint-Paterne et de ses abords et l'Etat Descriptif de Division en Volumes définissant le lot de volume n° 3 correspondant à la partie du chevet est de l'église Saint-Paterne, propriétés de la Ville d'Orléans constituant une dépendance du domaine public culturel ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte qui recevra ce procès-verbal des rectifications cadastrales et l'Etat Descriptif de Division en Volumes, les frais d'établissement étant partagés.

***Adopté à l'unanimité.***

### CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 39 - **Théâtre d'Orléans. Aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National. Approbation du plan prévisionnel de financement. Demandes de subventions. Approbation des marchés à procédure adaptée.**

Par délibération du 24 avril dernier, la Ville approuvait le projet d'aménager une salle de répétitions pour le Centre Dramatique National (C.D.N.) dans l'actuelle galerie d'exposition du Théâtre d'Orléans.

Les réunions de concertation et les études menées par l'architecte maître d'œuvre pour la Ville, ont permis de faire évoluer le projet de salle de répétitions en espace scénique intégré permettant l'accueil de tout type de décors et portant le chiffrage de l'opération à 405 000 €T.T.C.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 4 juin dernier pour les travaux répartis en 5 lots.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet d'aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National dans le Théâtre d'Orléans dont l'évaluation globale s'élève à un montant de 405 000 €T.T.C ;

2°) d'approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération ;

3°) de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités, Région et Département, les subventions au taux le plus élevé ainsi que l'autorisation de pré-financer cette opération ;

4°) d'approuver les marchés relatifs à ces travaux d'aménagement détaillés dans la délibération pour les 5 lots.

***Adopté à l'unanimité.***



M. VALETTE

n° 40 - **Théâtre d'Orléans. Association de la Scène Nationale. Utilisation des salles par les associations et les services culturels. Paiement du 1<sup>er</sup> semestre 2009.**

Conformément à la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 et de l'avenant du 28 novembre 2008 passés avec l'association du Carré Saint-Vincent selon lesquelles la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du Théâtre dont peuvent bénéficier les associations et services culturels, il est demandé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association de la Scène Nationale, d'une somme de 81 282,50 €T.T.C., au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

*Adopté à l'unanimité.*

M. VALETTE

n° 41 - **L'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public des musiques actuelles et/ou amplifiées comprenant la gestion de L'Astrolabe au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activité 2008 de l'association l'Antirouille, délégataire de service public pour la gestion de l'Astrolabe, au titre de l'année 2008.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

Mme d'AUX

n° 42 - **Festival de Loire 2009. Partenariats. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville a entrepris des démarches auprès de collectivités locales, d'organismes et de sociétés privées afin de proposer différents types de partenariats.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat à passer avec les organismes détaillés dans la délibération, qui apportent leur soutien financier, promotionnel, logistique ou médiatique au Festival de Loire 2009.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme d'AUX

n° 43 - **Festival de Loire 2009. Vente au public d'objets promotionnels. Fixation de tarifs.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2009, la Ville souhaite proposer au public des objets promotionnels liés à la manifestation.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des produits commerciaux détaillés dans la délibération.

Un amendement est apporté pour les prix des tee-shirts adultes et enfants au prix maximum de 12 € et 10 € T.T.C.

***Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.***

M. VALETTE

n° 44 - **Association Musique et Equilibre. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association Musique et Equilibre, qui poursuit deux objectifs : l'accompagnement à la pratique en amateur dans une approche de type loisirs, et un cycle plus intensif pour les membres de l'association qui souhaitent une progression de type « école de musique ».

***Adopté à l'unanimité.***

M. MOITTE

n° 45 - **Festivités du 14 juillet 2009. Partenariat. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des festivités du 14 juillet 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Société O'Lodge, définissant les engagements des parties.

Cette Société a proposé de prendre en charge d'une part les repas des artistes, soit 20 repas pour une valeur de 500 € T.T.C., et d'autre part l'accueil d'une séance de dédicaces du groupe « Havana De Primera », programmé par la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE

n° 46 - **Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Muséum. Approbation du principe du récolement décennal des collections.**

La législation sur les musées et leurs collections a été profondément modifiée par la loi relative aux musées de France promulguée le 4 janvier 2002 et par la publication du Code du Patrimoine en 2004.

L'intérêt du législateur s'est particulièrement porté sur la gestion technique des collections fixant des normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un « musée de France » et au récolement, ce qui conduit les musées à procéder au premier des récolements décennaux obligatoires, dont le terme est fixé au mois de juin 2014.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Un plan de récolement décennal a été établi pour le Musée des Beaux-Arts, pour le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et pour le Muséum, qui présente la situation actuelle ainsi que les projets et objectifs à atteindre avant juin 2014 et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Cette opération nécessite la collaboration temporaire d'environ treize agents en contrat aidé ainsi que l'acquisition d'un logiciel spécifique, le tout estimé à un budget prévisionnel de 210 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du récolement décennal des collections du Musée des Beaux-Arts, du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et du Muséum, ainsi que sa mise en œuvre à compter de 2010 ;

2°) d'approuver la mise en place des moyens humains et matériels nécessaires ;

3°) de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités territoriales susceptibles de soutenir l'opération, les subventions les plus favorables.

*Adopté à l'unanimité.*

M. VALETTE

n° 47 - **Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 » à la grande halle de Chamerolles. Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Département du Loiret afin d'officialiser les prêts d'œuvres appartenant aux collections du musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, consentis par la Ville d'Orléans à titre gratuit dans le cadre de l'exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 » qui se déroule à Chamerolles du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010.

*Adopté à l'unanimité.*

M. VALETTE

n° 48 - **Musée des Beaux-Arts. Dépôt d'un pastel de Maurice Quentin de La Tour figurant le « Portrait de Madame Restout ». Approbation d'une convention.**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

M. VALETTE

n° 49 - **Réseau des Bibliothèques. Médi@thèque de La Source. Entretien des espaces ménagers des espaces publics. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

La médi@thèque de La Source a été équipée, pour les surfaces publiques, d'un plancher de bois de 1 100 m<sup>2</sup> qui nécessite de modifier les modalités d'entretien des sols des espaces publics de cette bibliothèque.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec la Société S.A.S. LIMPA Nettoyages, pour un montant de 42 926,83 € T.T.C., relatif à l'entretien des espaces ménagers des espaces publics de la médi@thèque de La Source.

**Adopté par 44 voix contre 3.  
Il y a 8 abstentions.**

M. VALETTE

n° 50 - **Médiathèque. Fonds local. Acquisition d'un manuscrit et d'un livre d'artiste. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B.**

La médiathèque d'Orléans a réalisé en 2009 l'acquisition de deux documents :

- une lettre manuscrite de Georges Bataille du 31 mai 1939 pour un montant de 5 845,50 €T.T.C. à l'en-tête de la revue « Acéphale3 »,

- un livre d'artiste « Sur la marge », avec un texte de Gilles Clément, illustré par François Béalu, pour un montant de 935 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ainsi que du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) des subventions au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition de ces documents.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ESPACES PUBLICS**

Mme DE QUATREBARBES n° 51 - **Rue Cuvier. Extension de voirie et aménagement d'espaces verts. Marché pour le lot n° 1. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 27 mars 2009, un marché avec l'entreprise EUROVIA Centre Loire a été approuvé par le Conseil Municipal pour le lot n° 1 – extension de voirie, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Cuvier à La Source.

Au cours de la réalisation des travaux, des prestations complémentaires liées à la poursuite de la commercialisation et à l'aménagement de la zone d'activités ont été indispensables.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 1 – extension de voirie, à passer avec l'entreprise EUROVIA Centre Loire, concernant l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial et la nécessité d'adaptations pour un montant de 11 101,27 €T.T.C., portant le marché initial de 151 590,61 €T.T.C. à 162 691,88 €T.T.C.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - **C.L.E.O. Exonération des droits de voirie dans les rues concernées par les travaux.**

Les travaux relatifs à l'installation de la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway (C.L.E.O.) vont, au fur et à mesure de leur déroulement, gêner le bon fonctionnement des commerces.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'exonération des redevances 2009, 2010 et 2011, concernant l'occupation du domaine public pour les mobiliers, terrasses, étalages, chevalets, distributeurs, enseignes, dans les rues suivantes : le Faubourg Madeleine, la rue Porte Madeleine, la Place Croix Morin, la rue des Carmes, la Place de Gaulle, la rue Jeanne d'Arc, la Place Sainte-Croix, la rue Théophile Chollet, la rue Eugène Vignat, le boulevard Guy-Marie Riobé et le boulevard Marie Stuart.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 53 - **Plan de relance. Rue Saint-Etienne. Enfouissement des réseaux et aménagement pavé. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, la Ville a décidé de procéder au réaménagement des rues du centre ville ancien.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée, relatif à l'enfouissement de réseaux et l'aménagement pavé de la rue Saint-Etienne à passer avec l'entreprise EUROVIA Centre Loire, pour un montant de 533 329,17 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 54 - **Plan de relance. Rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc. Réfection de voirie. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Dans le cadre du programme de voirie 2009, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des rues Braille et du Maréchal Leclerc, à passer avec la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 454 041,55 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 55 - **Plan de relance. Rue du Petit Chasseur. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée.**

Dans le cadre du programme de voirie 2009, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la rue du Petit Chasseur à passer avec la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 259 766,42 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Mme DE QUATREBARBES n° 56 - **Plan de relance. Rue Brise Pain. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée.**

Dans le cadre du programme de voirie 2009, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la rue Brise Pain à passer avec la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 303 215,72 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 57 - **Plan de relance. Square Pourcine. Requalification. Aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

La Ville envisage de réaménager le square Pourcine allée Pierre Chevallier compte tenu notamment de l'usure des équipements actuels. Après concertation avec les habitants du quartier, et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux, square Pourcine, à passer avec l'entreprise BOURDIN Jardins et Paysages pour un montant de 247 514,71 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 58 - **Plan de relance. Jardin des Plantes. Rénovation de la clôture. Approbation de marchés à procédure adaptée.**

La Ville a procédé à la rénovation d'une première tranche de la clôture du Jardin des Plantes en 2007 (100 ml avenue de Saint-Mesmin).

Afin de poursuivre ces travaux sur le reste de la clôture de ce jardin (250 ml), et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à procédure adaptée relatifs aux travaux de rénovation de la clôture du Jardin des Plantes à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – maçonnerie : Entreprise MALARD pour un montant de 109 223,51 €T.T.C.,

- lot n° 2 – métallerie, serrurerie et peinture : Entreprise FORCLUM pour un montant de 160 244,50 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 59 - **Jardin des Plantes. Réalisation de jardins climatiques. Marchés pour les lots n° 2 et 3. Approbation d'avenants.**

En vue des travaux nécessaires à la réalisation de trois derniers jardins climatiques au Jardin des Plantes (le potager exotique, le jardin des formes extravagantes et le jardin d'eau), la Ville a passé des marchés répartis en 3 lots.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Afin de prendre en compte les adaptations qui se sont révélées nécessaires au cours de la réalisation des travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise FORCLUM CENTRE LOIRE pour le lot n° 2 - métalleries et câblages, dans le cadre de la réalisation de jardins climatiques au Jardin des Plantes, relatif à l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial. Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise RICHARD pour le lot n° 3 - Puits, éolienne, terrassements, étanchéité plan d'eau, espaces verts, sols et arrosage, relatif à l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial et conduisant à une plus-value de 5 826,68 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 133 464,45 € T.T.C. à 139 291,13 € T.T.C.

**Adopté à l'unanimité.**

### TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 60 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs au titre des relations internationales :

- Association Cercle Horizon..... 1 000 €
- Scouts et Guides de France -  
Groupe Orléans nord Loire ..... 375 €

**Adopté à l'unanimité.**

### COMMERCE

M. FOUSSIER n° 61 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec M. QUEUILLE, sculpteur, qui remplit les conditions d'éligibilité au titre du F.I.S.A.C. ;

2°) d'approuver l'octroi d'une subvention de 2 048 € à cette personne.

**Adopté à l'unanimité.**

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

M. FOUSSIER

n° 62 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2010. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2010, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. COSI (SPEED BURGER) qui remplit les conditions d'éligibilité au titre du F.I.S.A.C. ;

2°) d'approuver l'octroi d'une subvention de 6 247 € à cette société.

***Adopté à l'unanimité.***

M. FOUSSIER

n° 63 - **Zone touristique d'affluence exceptionnelle et/ou d'animation culturelle permanente. Délimitation du périmètre.**

La Ville d'Orléans a mis en œuvre de nombreuses actions pour améliorer son cadre de vie renforçant ainsi son attractivité touristique. Parmi ces actions, la rénovation du centre-ville apparaît comme une action très significative.

L'opération urbaine et commerciale de la rue des Halles s'inscrit pleinement dans ce projet de Ville, capitale régionale à même d'apporter une offre commerciale innovante attractive pour le chaland.

Le secteur couvrant la rue des Halles et ses rues adjacentes / le sud de la place du Châtelet / la Place de la Loire et les quais du Châtelet (face à la Place de la Loire) représente aujourd'hui une zone particulièrement attractive pour les habitants et les touristes.

Enfin, la programmation commerciale de l'opération d'aménagement « Rue des Halles » vise notamment à implanter des activités dédiées à la culture et aux loisirs.

Ainsi, la Ville souhaite mettre en œuvre les conditions favorables aux activités commerciales s'inscrivant dans ce périmètre. A cet effet, l'ouverture des commerces le dimanche sur cette zone apparaît comme particulièrement justifiée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le périmètre de zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente correspondant à la rue des Halles et ses rues adjacentes (la rue d'Alibert, la rue au Lin, la rue du Petit Puits, le sud de la rue de l'Empereur), le sud de la place du Châtelet, la place de la Loire et les quais du Châtelet (face à la Place de la Loire) ;



- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

2°) d'approuver le principe de classement de ce périmètre en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente en vue d'obtenir des dérogations d'ouverture le dimanche pour les commerces concernés uniquement dans ce secteur ;

3°) de solliciter ce classement auprès de M. le Préfet.

**Adopté par 42 voix contre 13.**

M. FOUSSIER

n° 64 - **Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales, pour l'organisation de la « Journée à la Campagne » le samedi 29 août 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

**DEVELOPPEMENT :**

**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

Mme BARRUEL

n° 65 - **Salon COSM'Innov 2010. Approbation d'une convention à passer avec l'A.D.E.L.**

La 1ère édition du congrès COSM'Innov en 2007 s'est achevée sur un bilan positif. Près de 220 participants ont répondu présents à ce rendez-vous de l'innovation qui s'est adressé à des scientifiques et à des chercheurs, directeurs R&D, responsables de laboratoire, dirigeants de P.M.E. innovantes...

Afin de positionner COSM'Innov comme un congrès incontournable de la recherche en cosmétologie, une nouvelle édition est organisée au printemps 2010.

Dans le cadre d'un partenariat avec les industriels locaux et la Cosmetic Valley, une problématique commune aux laboratoires de recherche présents localement a été recherchée. Il en est ressorti que le domaine de la formulation en cosmétique apparaissait comme le dénominateur commun.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'A.D.E.L., maître d'ouvrage de l'opération, relative à la participation de la Ville à la deuxième édition du salon COSM'Innov en 2010 à Orléans, selon l'échéancier suivant :

- 25 000 € en 2009,
- 10 000 € en 2010 sous réserve du vote du budget correspondant.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme BARRUEL

n° 66 - **Pôles de compétitivité « Cosmetic Valley » et « Elastopôle ».**  
**Approbation de contrats de performance.**

Suite à l'évaluation nationale des pôles de compétitivité, l'Etat a souhaité responsabiliser davantage les acteurs des pôles en évoluant vers une logique de contractualisation, via la rédaction d'un contrat de performance pluriannuel (2009-2011) signé entre la gouvernance des pôles, l'Etat et les collectivités locales financeurs de la gouvernance du pôle.

Concernant la Ville d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les contrats de performance « Cosmetic Valley » et « Elastopôle » à passer avec les différents partenaires.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme BARRUEL

n° 67 - **Schéma directeur d'aménagement immobilier des universités d'Orléans et Tours. Participation de la Ville. Approbation d'une convention.**

Dans la mesure où la complémentarité et les synergies sont particulièrement confortées entre les deux universités d'Orléans et Tours, comme l'illustre le pôle Université Centre Val de Loire, association loi 1901, réunissant les deux universités, elles ont souhaité réaffirmer cette complémentarité en faisant appel conjointement à un prestataire unique pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leur schéma directeur immobilier et d'aménagement.

Les deux universités ont associé, dès le début, la Ville d'Orléans et l'Agglomération de Tours pour réfléchir à l'évolution de leur patrimoine respectif dans la mesure où chacune d'elles doit affronter des restructurations face aux défis de l'international et aux mutations de la recherche, où elles sont très actives et reconnues.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'ensemble des partenaires pour la réalisation d'une étude d'une durée de 25 semaines visant à établir un schéma directeur d'aménagement immobilier des universités d'Orléans et Tours, la participation de la Ville s'élevant à 15 708,98 €

*Adopté à l'unanimité.*

**EDUCATION**

Mme MARECHAL

n° 68 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Maria Montessori ..... 75 €

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- Elémentaire Molière ..... 150 €
- Elémentaire Jean Mermoz ..... 2 065 €

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL

n° 69 - **Pause méridienne dans les écoles. Charte de bonne conduite des enfants et règlement pour les familles. Approbation.**

Plus de 5 500 enfants déjeunent chaque jour à la restauration scolaire dans les écoles de la ville d'Orléans et 350 agents travaillent quotidiennement à leur encadrement sur le temps d'interclasse.

La pause méridienne a pour objectifs :

- d'offrir une possibilité de restauration aux enfants qui ne rentrent pas chez eux,
- de proposer des activités récréatives aux enfants avant/et-ou après le repas.

Afin d'améliorer la qualité de vie des enfants durant le temps de repas, un travail de réflexion a été mené en partenariat avec la communauté éducative pour aboutir à l'instauration d'une Charte de bonne conduite définissant les règles de vie des enfants.

Parallèlement le règlement pour les familles fixe les procédures d'inscription, d'admission et de fréquentation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la charte de bonne conduite pour les enfants, et le règlement pour les familles ;

2°) de décider de leur mise en application à la rentrée 2009.

**Adopté par 42 voix contre 13.**

Mme MARECHAL

n° 70 - **Transport scolaires vers les équipements sportifs. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Afin d'assurer un service spécial de transports scolaires, au bénéfice des élèves d'Orléans qui fréquentent les équipements sportifs, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert européen, à bons de commande, à passer avec les entreprises suivantes pour le transport des élèves vers les équipements sportifs :

- lot n° 1 – transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans nord : Les Rapides du Val de Loire pour un montant minimum annuel de 44 000 € et maximum de 176 000 € T.T.C. ;

- lot n° 2 – transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans sud : Les Cars Dunois pour un montant minimum annuel de 44 000 € et maximum de 176 000 € T.T.C. ;

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Ces marchés sont conclus pour la durée de l'année scolaire 2009-2010, reconductibles trois fois par période d'un an et pour une durée maximale de 4 ans.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme MARECHAL n° 71 - **Gestion des centres de loisirs de proximité de la Ville. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à procédure adaptée à passer avec l'association A.S.E.L.Q.O., relatif à la gestion des centres de loisirs de proximité, pour l'année 2009-2010, reconductible trois fois par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Cette association propose un prix de journée/enfant de 22,80 € soit un montant annuel de 529 926 € T.T.C. pour une prévision de 23 241 journées/enfant.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT**

Mme DE QUATREBARBES n° 72 - **Centre Commercial de la Gare. Convention d'occupation du domaine public. Prorogation. Approbation d'un avenant.**

Un projet d'aménagement et d'embellissement des abords du Centre Commercial de la Gare est en cours, en concertation avec la copropriété.

Dans l'attente de voir aboutir ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention, relatif à la prorogation de la mise à disposition du parking sis rue Jean Baptiste Morin à Orléans, à la copropriété du Centre commercial de la Gare, moyennant une redevance annuelle de 150 € et ce pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, éventuellement reconductible une fois.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 73 - **Comités des Fêtes des Quartiers. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 2 500 € au Comité des fêtes Cœur d'Orléans pour l'organisation et la participation à plusieurs manifestations : jeux des carmes, soirée antillaise, visite aux fêtes de Jeanne d'Arc, Immeuble en fête...

*Adopté à l'unanimité.*

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme BARANGER  
M. MONTILLOT

n° 74 - **Association d'insertion. Désignation des représentants de la Ville. Attribution d'une avance remboursable pour l'aide au démarrage. Approbation d'une convention.**

Afin de développer sa politique en faveur de l'insertion, la Ville souhaite soutenir la création d'une nouvelle association.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner les représentants de la Ville qui siégeront dans cette association ;

2°) d'attribuer une avance remboursable pour permettre le démarrage de cette association ;

3°) approuver la convention à passer avec la nouvelle association, fixant les engagements des parties.

***L'Opposition a quitté la salle.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.***

Mme BARANGER

n° 75 - **Politique de la Ville. 3ème tranche de programmation 2009. Attribution de subventions. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S).

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S., mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

De même, la Ville soutient les actions menées au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances et prend en charge une partie de la rémunération de certains postes dans le cadre du dispositif « Adultes-Relais ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer les subventions détaillées dans la délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, au titre de la politique de la Ville – 3ème tranche de programmation, pour un montant global de 17 634 €;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'association MEDIATION, pour la prise en charge du complément financier d'un poste d'Adulte Relais.

***Adopté par 54 voix.  
Il y a 1 non participation.***

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Mme LECLERC

n° 76 - **Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes :

- Association relevant du domaine social

• Club Amical des Retraités de Aydes..... 950 €

- Associations relevant des domaines de la santé et du handicap

• AIDES ..... 1 000 €

• A.S.U.D..... 2 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme LECLERC

n° 77 - **Fédération Orléanaise des Foyers Clubs. Approbation d'une convention d'objectifs 2009-2011.**

La Ville d'Orléans, le C.C.A.S. et la Fédération Orléanaise des Foyers Clubs ont décidé de mener une action d'animation concertée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la Fédération des Foyers Clubs et le C.C.A.S. d'Orléans, afin de préciser les engagements de chacun dans les actions d'animation menées en faveur de la population âgée orléanaise ;

2°) de décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à cette fédération à hauteur de 36 000 € pour l'année 2009.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MONTILLOT

n° 78 - **Chantiers éducatifs. Aides au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Convention d'attribution de subvention. Approbation d'un avenant.**

Lors de sa séance du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), relative à la participation de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance à hauteur de 55 000 € au titre de 2008-2009 pour la mise en place d'actions menées par la Ville.

Compte tenu que le montant attribué pour l'action « favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture » n'a pas été versé en totalité, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant financier n° 1 à la convention 2008/2009 fixant pour 2009 le solde de l'aide à la somme de 5 000 € au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

***Adopté à l'unanimité.***

JEUNESSE

M. SANKHON n° 79 - **Aides à des groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- Saint-Vincent Sport et Culture ..... 1 300 €
- Evénement Griots Modernes ..... 5 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 80 - **Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010.**  
M. PEZET **Convention cadre de subventionnement. Approbation d'un**  
**avenant.**

Par délibération du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a adopté la convention cadre de subventionnement avec l'Entente Orléanaise Loiret.

Afin de préciser le montant de la subvention versée par la Ville pour le début de la saison sportive 2009-2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre fixant ce montant à 380 000 € conformément au budget voté.

***Adopté par 45 voix contre 3.***  
***Il y a 7 abstentions.***

Mme GRIVOT n° 81 - **Attribution de subventions pour le soutien aux associations**  
**sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel :

Soutien aux manifestations sportives

- Association Sportive d'Orléans  
et de l'Agglo.....2 700 €
- Basket Elite Entente Orléanaise Loiret..... 800 €
- Ecurie Orléans .....1 800 €
- Association des Nouvelles  
Courses d'Orléans.....1 800 €
- A.S. Handisport Orléanais..... 600 €

Aide à titre exceptionnel

- Association Sportive de l'Université d'Orléans .....1 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 82 - **Aide à un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Amis du Tramway orléanais » qui a pour but de préserver, entretenir, faire connaître et valoriser le transport urbain français et en particulier le transport orléanais, dans le passé et le présent.

***Adopté à l'unanimité.***

**VIE ASSOCIATIVE**

Mme de CHANGY

n° 83 - **Centre Culturel et Sportif de La Source. Fixation de tarifs. Approbation d'une convention d'occupation type.**

Par délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition du Centre Culturel et Sportif de La Poste.

Afin de garder une cohérence de gestion des équipements associatifs, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'occupation type à passer avec les associations qui occupent le Centre Culturel et Sportif de La Source ;

2°) de décider, pour les activités généralistes, l'application des dispositions tarifaires en vigueur à la Maison des Associations rue Sainte-Catherine telles qu'elles ont été définies par délibération du 19 décembre 2008, au Centre Culturel et Sportif de La Source, selon le tableau annexé à la délibération.

***Adopté par 48 voix contre 3.  
Il y a 4 abstentions.***

Mme de CHANGY

n° 84 - **Rentrée en Fête 2009. Partenariats. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de « Rentrée en Fête » 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec le Crédit Mutuel pour une participation à hauteur de 6 000 €;

2°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Caisse d'Épargne pour une participation à hauteur de 4 000 €;

3°) d'approuver la convention de partenariat à passer conjointement avec Décathlon et Escal'Grimpe pour la mise à disposition au public d'un mur d'escalade et l'établissement d'un bon d'achat de 100 € faisant l'objet d'un jeu concours avec tirage au sort.

***Adopté à l'unanimité.***



Mme de CHANGY

n° 85 - **Accueil des Villes Françaises. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 700 € à l'Accueil des Villes Françaises (A.V.F.) pour soutenir l'activité annuelle de l'association qui consiste à accueillir les familles venant d'une autre ville, d'une autre région, d'un autre pays et vivant la mobilité professionnelle, grâce à des actions conviviales.

***Adopté à l'unanimité.***

**AFFAIRES JURIDIQUES**

M. MARTIN

n° 86 - **Travaux de la Résidence Dauphine. Fibre optique sectionnée. Société COFELY. Approbation d'une transaction.**

Le 21 décembre 2005, lors des travaux menés dans le cadre du chantier de la Résidence Dauphine, l'entreprise RATTEL, sous-traitante de la Société COFELY, a sectionné une fibre optique appartenant à la Ville d'Orléans, reliant la Mairie de proximité Saint-Marceau à la bibliothèque Saint-Marceau.

L'expert mandaté par GROUPEAMA, assureur de l'entreprise RATTEL, a conclu à un partage de responsabilité entre la Société COFELY et sa sous-traitante.

La Société COFELY a contesté sa responsabilité dans la survenance de ce sinistre, en opposant à la Ville l'absence de grillage avertisseur signalant la présence de câbles, et un défaut de mise à jour des plans dont elle disposait.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre la Ville et la Société COFELY par laquelle cette société accepte de régler la somme de 1 063,54 € au titre des réparations de la fibre optique endommagée ; 455,80 € restant à la charge de la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 87 - **Rue du Parc. Fuite d'une bouche incendie. Dégât des eaux. Approbation d'une transaction.**

Suite à une fuite sur une bouche incendie, la cave de la maison de Mme HERON, située rue du Parc a rencontré des problèmes d'humidité.

Après expertise des dégâts par la MACIF, assureur de Mme HERON, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre la Ville et la MACIF arrêtant le montant de l'indemnité due à Mme HERON à la somme de 750 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

TRANQUILLITE PUBLIQUE

M. MONTILLOT

n° 88 - **Centre commercial Marie Stuart. Gardiennage du mail couvert. Approbation d'une convention à passer avec la Société Stuart Commercial S.A.**

Le mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart, propriété de la Ville, fait l'objet d'un gardiennage et d'une surveillance adaptée, pris en charge par la Ville et par la S.A. Stuart Commercial à hauteur de 50 % chacun.

La précédente convention arrivant à échéance le 30 juin 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Société S.A. Stuart Commercial, relative à la participation de la Ville à hauteur de 50 % pour le gardiennage du mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart, pour une durée d'un an.

***Adopté à l'unanimité.***

\*\*\*\*

**- Question orale de Mme KOUNOWSKI relative à l'utilisation de certains bâtiments dans le quartier de La Source.**

**- Question orale de Mme KOUNOWSKI relative au rôle des associations Escale et A.S.E.L.Q.O. à La Source en direction des jeunes.**

**- Question orale de M. RICOUD relative à l'affectation des élèves dans les groupes scolaires à La Source.**

Orléans, le 13 juillet 2009

Le Maire,

Serge GROUARD